

# Instrument de flexibilité: mobilisation pour compléter le financement des programmes de radionavigation par satellite GNSS européens EGNOS-GALILEO et de la politique étrangère et de sécurité commune PESC

2007/2273(ACI) - 10/12/2007

La commission des budgets a approuvé à l'unanimité le rapport de M. Reimer **BÖGE** (PPE-DE, DE) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité.

Ce faisant, les députés se félicitent de l'accord réalisé dans le cadre de la concertation budgétaire en ce qui concerne l'utilisation de l'instrument de flexibilité pour financer les programmes GNSS et la PESC pour un montant total de **270 Mios EUR**. Cette mobilisation s'était, en effet, avérée nécessaire dans la mesure où, d'une part, il était devenu impératif de financer suffisamment les programmes GNSS (EGNOS GALILEO), comme l'avait demandé le Parlement européen, et que d'autre part, le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) – notamment la mission de l'UE pour Kosovo – exigeait la mobilisation de ressources supplémentaires.

Les députés rappellent également qu'au cours de la réunion de concertation du 23 novembre 2007 (voir procédure budgétaire [BUD/2007/2019](#)), les deux branches de l'autorité budgétaire ont décidé de mobiliser l'instrument de flexibilité en 2008 pour compléter le financement :

- des programmes européens GNSS, à concurrence d'un montant de 200 Mios EUR;
- de la PESC, à concurrence d'un montant de 70 Mios EUR.

Enfin, si les députés estiment que des efforts ont été faits pour garantir des ressources suffisantes pour les missions PESC/PESD (ex. au Kosovo), ils rappellent également que les actions extérieures, en général, et la PESC, en particulier, ne sont pas suffisamment couvertes à long terme. Ils soulignent dès lors que le sous-financement récurrent de la PESC devra dans les années à venir trouver une solution pluriannuelle (comme le démontre le fait que les besoins pour 2007 et 2008 dépassent de loin les prévisions annuelles faites au moment de l'adoption du cadre financier) et appellent la Commission et le Conseil à faire des propositions allant dans ce sens.